



Projet d'ordonnance sur l'aménagement du territoire : de qui se moque-t-on ?

Question – 27 novembre 2013

Dans son projet d'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), le Conseil fédéral a opéré des choix pour le moins surprenants sur la question de la détention de chevaux en zone agricole. On y trouve un durcissement important des conditions pour les détenteurs de chevaux, agriculteurs ou non agriculteurs. Les équidés devront en effet être parqués dans des zones constructibles. En outre, les petits agriculteurs et les privés ne pourront pas détenir plus de 2 chevaux.

Ces propositions sont pour le moins surprenantes. En effet, les Chambres fédérales ont accepté à une très large majorité, en mars 2012, l'initiative parlementaire "Garde de chevaux en zone agricole" (04.472), qui allait dans la direction opposée en facilitant la détention de chevaux à titre de loisir sur les terrains agricoles.

Le Conseil fédéral est-il conscient du danger qu'une telle ordonnance fait peser sur toute cette filière et entend-il respecter la décision des Chambres fédérales sur ce dossier ?